

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 18 mars 2019 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 11 mars 2019.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – Mme SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel – M. ANNICHINI Jean Louis - Mme CARPENTIER Nicolette – M. MONTANARI Jacques – M. REGNIEZ Thierry - M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – Mme BOILEUX Nathalie - Mme LE GOFF Thérèse – Mme BRASSELET Marie-Isabelle - M. GLAVIER Eric – M. TISON Vincent – Mme BOUAOUINA Vanessa – M. DA SILVA Emmanuel – Mme Maria-Thérèse COSTANTINI (à partir de 19h05) - Mme MESAGLIO Aurélie

Absentes ayant donné procuration :

Mme BANTIGNY Herminie	à	Mme BROWERS Any
Mme COSTANTINI Maria-Thérèse	à	M. BROUTA Luc

Absents : M. BOLTZ Jacques Pierre – Mme LEMAL Georgette – Mme LALOYAUX Suzanne – M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – Mme VENIAT Nicole

Membres en exercice : 27 Présents : 19 Quorum : 14 Votants : 21

Secrétaire : Colette SALADIN

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 11 février 2019
2. Débat sur les principales orientations du PLUi
3. Renouvellement de la convention de partenariat « Les P'tits Loups Filous »
4. Personnel communal – Modification de l'organigramme
5. Demande de protection fonctionnelle du Maire
6. Compte de gestion 2018
7. Compte administratif 2018
8. Affectation des résultats 2018
9. Détermination du taux des trois taxes locales
10. Subventions aux associations 2019
11. Budget primitif 2019

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en la mémoire des victimes des attentats commis en Nouvelle-Zélande le 15 mars 2019 contre deux mosquées de la ville de Christchurch.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, la signature de la convention avec ORANGE pour les travaux de réseaux sur le boulevard de la République.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2019

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote.

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

2- DÉBAT SUR LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PLUi

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche co-constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, elle a permis de construire le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les outils réglementaires qui s'appliquent à chaque commune (zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP)).

Chaque commune a été destinataire des projets de zonage, de règlement et des OAP relatifs à son territoire.

Compte tenu du volume important du projet de règlement (150 pages), celui-ci n'est pas été transmis mais était consultable en Mairie.

Avant l'arrêt-projet du PLUi, il a été décidé de soumettre ces projets à débat au sein de chaque conseil municipal.

Rapport du débat au sein du Conseil Municipal :

Aucun échange sur les projets de zonage, de règlement et des OAP relatifs à la commune de Bouchain ;

Après avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du zonage, du règlement et des OAP envisagés pour la commune.
- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les outils ci-dessus et rapporte ci-après les débats et échanges qui se sont tenus sur ces sujets :
Absence de débat
- Prend acte que ces échanges doivent être transmis à la CAPH pour le 22 mars dernier délai afin qu'ils puissent être analysés avant la finalisation du dossier d'arrêt projet

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Colette SALADIN, Adjointe.

**3- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
« LES P'TITS LOUPS FILOUS »**

L'EHPADDRONSARTa le projet de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés ainsi qu'à leur développement, et s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en cohérence avec les agréments administratifs délivrés par le Conseil Départemental, à offrir un accueil régulier, occasionnel et d'urgence des enfants de 8 semaines à 4 ans.

Estimant que cet espace multi-accueil, ouvert en septembre 2017, est de nature à répondre à un besoin d'intérêt général pour ses administrés, la Commune de BOUCHAIN souhaite apporter un soutien financier à ce dispositif en lui versant une contribution. Elle souhaite en retour que ses administrés continuent à bénéficier de manière prioritaire de places au sein du multi-accueil *Les p'tits loups filous*.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'EHPAD Dronsart

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

4- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Madame Aurélie MESAGLIO demande qu'une étude soit réalisée afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école Albert Douay.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

5- DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

Les membres du Conseil Municipal sont informés que Monsieur le maire sollicite la protection fonctionnelle de la commune, dans le cadre de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales.

En effet, La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu, voire les frais de justice qui pourraient être mis à sa charge.

Il est précisé que deux plaintes ont été déposées devant le tribunal correctionnel de Valenciennes pour les affaires ZIENTEK/PAYEN et ZIENTEK/SAUVAGE.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée

Il est passé au vote (Monsieur le Maire, concerné par l'affaire, ne prend pas part au vote) :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

6- COMPTE DE GESTION 2018

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif que nous allons examiner et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document a été transmise au Conseil Municipal afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Il est donc passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2018.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame Maria-Thérèse COSTANTINI entre en séance à 19h05.

Sous la présidence de Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

Section d'investissement 2018

Total des dépenses	1 103 833.78 €	Total des recettes	2 014 468.45 €
Résultat		+ 910 634.67 €	

Déficit antérieur : - 131 267.37 €

Résultat cumulé : + 779 367.30 €

Report dépenses : 186 064.44 €

Report de recettes : 91 779.53 €

Résultats cumulés : + 685 082.39 €

Section de fonctionnement 2018

Total des dépenses	3 965 564.18 €	Total des recettes	4 203 091.35 €
Résultat		+ 237 527.17 €	

Excédent antérieur : 00.00 €
Résultat cumulé : + 237 527.17 €

Hormis la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 00 voix Contre, 00 Abstention et 20 voix Pour, approuve le compte administratif 2018.

Monsieur le Maire rentre en séance et donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

8- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

1- Détermination du résultat d'investissement 2018

Total des dépenses	1 103 833.78 €	Total des recettes	2 014 468.45 €
Résultat		+ 910 634.67 €	

Déficit antérieur : - 131 267.37 €
Résultat cumulé : + 779 367.30 €

Report dépenses : 186 064.44 €
Report de recettes : 91 779.53 €

Résultats cumulés : + 685 082.39 €

2- Détermination du résultat de fonctionnement 2018

Total des dépenses	3 965 564.18 €	Total des recettes	4 203 091.35 €
Résultat		+ 237 527.17 €	

Excédent antérieur : 00.00 €
Résultat cumulé : + 237 527.17 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2018
- d'accepter leur affectation de la manière suivante :
 - Report à nouveau C/002 237 527.17 €

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

9- DÉTERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal (Chap. 73) de 3 500 000 €,
Considérant que nous souhaitons poursuivre notre programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition de 2019 de la manière suivante :

• -1- taxe d'habitation	18,52%	(18,52% en 2018)
• -2- taxe foncière (bâti)	17,40%	(17,40% en 2018)
• -3- taxe foncière (non bâti)	75,71%	(75,71% en 2018)

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques MONTANARI, Adjoint.

10- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions versées aux associations selon la liste ci-après.

En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- OMS : Luc BROUTA – Thierry REGNIEZ – Nicolette CARPENTIER – Vanessa BOUAOUINA – Jacques MONTANARI – Eric GLAVIER
- Les Amis du Musée : Any BROWERS
- Les Amis de Jean Zay : Any BROWERS
- OMC : Any BROWERS – Colette SALADIN – Thierry REGNIEZ – Nicolette CARPENTIER – Herminie BANTIGNY
- Bibliothèque Municipale : Colette SALADIN
- FLEP : Colette SALADIN – Thérèse LE GOFF
- OCCB : Thierry REGNIEZ – Any BROWERS
- Bouchain Patrimoine : Daniel DI PIAZZA
- Un Repas par Jour : Isabelle BRASSELET
- Club du 3^{ème} Age : Jacques HAINAUT
- OBE : Thérèse LE GOFF – Maria COSTANTINI
- Judo JuJitsu : Daniel DI PIAZZA
- Pétanque : Eric GLAVIER – Jacques HAINAUT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

11- BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur BROUTA propose au Conseil Municipal d'accepter le vote du budget par chapitre.

Il est passé au vote

Pour : 21 Abstention : 00 Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Il est passé au vote du budget 2019.

Section de Fonctionnement

Dépenses **4 356 030.17**

011 Charges à caractère général 1 300 825.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20
absolue Adopté à la majorité

012 Charges de personnel 2 000 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20
absolue Adopté à la majorité

65 Autres charges de gestion courante 650 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20
absolue Adopté à la majorité

66 Charges financières 65 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20
absolue Adopté à la majorité

67 Charges exceptionnelles 60 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20
absolue Adopté à la majorité

68	Dotations aux provisions				15 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
042	Autres opérations d'ordre				130 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
014	Atténuation de produits				45 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
023	Virement à la section Invest.				90 205.17
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				

Section de Fonctionnement

Recettes					4 356 030.17
70	Produits des services, du domaine				137 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
73	Impôts et taxes				3 500 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
74	Dotations, subventions, participations				320 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
75	Autre produits de gestion courante				140 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
76	Produits financiers				3.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
	absolue				
77	Produits exceptionnels				3 000.00
	Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20		

absolue Adopté à la majorité

042 Opérations patrimoniales 15 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

013 Atténuation de charges 3 500.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

002 Excédent antérieur reporté 237 527.17
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

Section d'Investissement

Dépenses 1 563 131.36

20 Immobilisations incorporelles 92 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

21 Immobilisations corporelles 785 497.35
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

23 Immobilisations en cours 585 634.01
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

16 Remboursement Emprunts 85 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

040-21 Opérations patrimoniales 15 000.00
Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

absolue Adopté à la majorité

Section d'Investissement

Recettes				1 563 131.36
001 Excédent d'Invest. Reporté				779 367.30
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
1323 Département		8 153.00		
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
13251 Groupements de collectivités				364 405.89
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
024 Produits de cessions immobilières				41 000.00
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
10222 FCTVA		120 000.00		
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
10226 Taxe d'aménagement				30 000.00
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
040(28) Dotations aux amortissements				130 000.00
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				
021 Virement de la section de Fonct.				90 205.17
Contre : 00	Abstention : 01	Pour : 20	Adopté à la majorité	
absolue				

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

12- CONVENTION ORANGE
DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX SUR LE BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE

Les travaux d'aménagement du parvis au droit de la nouvelle Gendarmerie, boulevard de la République, nécessitent la pose de fourreaux, de chambres de tirage, de bornes de raccordement et le déplacement du câblage de communications électroniques sur le domaine public routier.

La convention définit les principaux droits et obligations des parties. Elle délègue à la commune de Bouchain la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des installations de génie civil de communications électroniques.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire
Colette SALADIN

Le Maire
Ludovic ZIENTEK